

Des kinés devraient imposer leurs tarifs

SANTÉ Environ 10.000 kinés seraient prêts à refuser la convention sectorielle

► L'Inami propose aux kinés une convention largement en deçà des exigences du secteur.

► Dix mille d'entre eux seraient prêts à se déconventionner.

Nous appelons au déconventionnement des kinésithérapeutes, quel que soit le prix à payer ! » Patrick Werrion, coprésident d'Axxon (la fédération professionnelle des kinésithérapeutes), fait monter la pression dans un secteur en tension depuis des mois. D'ici à la fin du mois, on devrait savoir si l'appel a été entendu. Ce qui reviendrait à officialiser la hausse des tarifs de 13 % pratiquée par une partie de la profession depuis le début de l'année. On ne peut plus pour autant parler de blocage... mais de passage en force orchestré de la ministre De Block. Flash-back.

En vertu du principe de cogestion du budget des soins de santé, les médecins, les kinés et d'autres professionnels paramédicaux négocient régulièrement des accords avec les mutuelles sur la manière de dépenser l'argent disponible pour chaque secteur. Les balises fixées par l'État s'imposent cependant comme garde-fous infranchissables...

Dans le cas présent (comme pour les médecins d'ailleurs), la ministre fédérale de la Santé a décrété une hausse maximale des honoraires de 0,83 %. Une hausse qui fait suite à trois années de statu quo mais qui ne pèse qu'un tiers de ce qu'elle avait initialement promis. On parle bien ici d'une augmentation de la masse totale des honoraires tra-

duite en une meilleure prise en charge des frais de déplacement, en un remboursement d'une seconde séance de kiné aux soins intensifs et en une revalorisation tarifaire pour l'ouverture d'un dossier. En lieu et place, les kinés exigeaient avant tout une tarification à 25 euros la séance (+ 13 %) et un forfait déplacement de 2 euros par séance.

« Ça suffit ! »

Entre les propositions des uns et les exigences des autres, il y a eu plusieurs rounds de négociations au terme desquels les kinés se sentent grugés. En février, une majorité de membres du Comité de l'assurance (l'instance de concertation qui réunit prestataires de soins, mutuelles et employeurs) a rejeté la proposition gouvernementale. Alors que des négociations devaient reprendre, De Block a fait annuler ladite décision pour remettre ensuite sur la table une convention à peu près similaire. Cette fois, elle a été validée par une majorité de membres du Comité de l'assurance alors que les premiers concernés s'y opposaient fermement.

Dans la foulée, ce 10 mars, l'Inami a envoyé une proposition de convention individuellement à chaque kiné. « S'ils y adhèrent, ils auront droit à une prime de qualité, à leur statut social (NDLR : pension complémen-

taire), à des frais de déplacement revalorisés à 1,01 euro, à une hausse de 25 % pour la première séance, etc. », indique le cabinet de la ministre De Block.

Et s'ils n'adhèrent pas ? Ils perdront leur prime de qualité, leur statut social et les revalorisations tarifaires symboliques... Par contre, ils gagneront le droit...

d'imposer leur tarif à leurs patients. En l'absence de convention, certains le font déjà depuis le début de l'année. Vont-ils pérenniser le mouvement ? « Un sondage nous indique que 10.000 kinés sont prêts à se déconventionner. Nous les appelons à passer à l'acte car il faut savoir que ceux qui ne répondent pas à la proposition seront considérés comme conventionnés », dit Axxon. Qui ne craint pas pour ses membres : « Une hausse libre de vos tarifs d'un ou deux euros suffit largement à compenser le statut social perdu. Alors que tout le monde reconnaît que les besoins de la kiné ont été négligés depuis des années, tout le monde se retranche derrière les obligations budgétaires, ça suffit ! » ■

ÉRIC BURGRAFF

EN CHIFFRES

25 %

Une subtilité dans les règles de remboursement différencie la kiné des autres professions paramédicales : le patient qui consulte un kiné non conventionné doit supporter un remboursement de 25 % moins important que s'il consultait un confrère conventionné (et il a à sa charge un ticket modérateur souvent plus important). « Une discrimination incompréhensible », plaide Axxon. Axxon qui devrait pourtant s'en servir pour faire pression sur le gouvernement : si d'aventure minimum 40 % des kinés répondaient à l'appel de déconventionnement, cette discrimination perdrait toute légitimité légale. Ce qui aurait un impact non négligeable sur le budget de l'Inami.

E.B.